



CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1994-1995

12 JANVIER 1995

PROPOSITION DE RESOLUTION
RELATIVE A L'AIDE DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE
EN FAVEUR DU RUANDA(1)

RAPPORT

PRESENTE AU NOM DE LA COMMISSION
DES RELATIONS INTERNATIONALES
PAR M. YLIEFF

(1) Voir Doc. Conseil 198 (1994-1995) n° 1.

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission des Relations internationales (1) a examiné, au cours de sa réunion du 12 janvier 1995, la proposition de résolution relative à l'aide de la Communauté française en faveur du Ruanda.

EXPOSE DE REPRESENTANTS DE L'ASSOCIATION «CITOYENS POUR UN RUANDA DEMOCRATIQUE»

L'association «Citoyens pour un Ruanda démocratique», groupe de citoyens bouleversés par le génocide intervenu dans ce pays, souhaite que la Communauté française puisse apporter une aide en faveur du Ruanda et notamment en faveur du Gouvernement de Kigali.

M. Gérard décrit l'aide qu'il conviendrait d'accorder.

Au niveau de l'enseignement en général, les Ruandais ont besoin d'une formation civique fondamentale.

Au niveau de l'enseignement secondaire, on compte 800 enseignants alors qu'il en faudrait au moins 1 800 et on constate également un besoin en matériel scolaire.

L'enseignement universitaire présente également de graves carences résultant, d'une part, de l'assassinat sélectif des cadres et, d'autre part, du manque d'instruction dans des domaines déterminés. C'est pourquoi cette association sollicite l'octroi de bourses particulièrement dans les secteurs de la magistrature et de la formation de formateurs.

En matière culturelle, il a été demandé qu'un état des lieux du musée de Butare soit effectué.

Afin de recréer un climat humain, il conviendrait qu'une aide soit accordée en matière de diffusion. Sont visés plus particulièrement, l'encadrement technique et la fourniture de

(1) Ont participé aux travaux de la commission:

Mme Lizin (présidente), MM. Beaufays, Ph. Charlier, Dallons, Janssens, Knoops, Mme Mayence et M. Ylieff (rapporteur).

Ont assisté aux travaux de la commission:

Mme Burgeon (en remplacement de M. Grosjean);
M. Lebrun, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales;

M. Dehaybe, commissaire général au Commissariat général aux relations internationales;

M. Demaegd, membre du cabinet du ministre Lebrun;
Mme Jamoule, membre du cabinet du ministre Mahoux;

M. Wauters, fonctionnaire au CGRI;

MM. Debock, Gérard et Mme Delville, représentants de l'association «Citoyens pour un Ruanda démocratique».

programmes. Les représentants de l'association auditionnée espèrent la mise en place d'actions à caractère psychologique.

Il s'agit également de faire infléchir la politique française concernant le Ruanda qui, faut-il le rappeler, est et restera un Etat francophone.

Eviter l'amalgame entre le Ruanda et le Burundi devrait être la règle car cela va à l'encontre des réalités.

M. Gérard souligne par ailleurs que les bourgmestres et les préfets dirigent les camps installés en Tanzanie et que ceux qui ont certaines possibilités financières immigreront réellement.

M. Debock met à la disposition des commissaires le programme de réconciliation nationale et de réhabilitation, document communiqué à l'association dont il est un des représentants, par l'ambassade ruandaise. Ce document a le mérite de démontrer les énormes besoins du Ruanda.

A l'instar des représentants de l'association auditionnée par la commission, M. Beaufays et Mme Mayence estiment qu'il faut sortir du cercle vicieux qui consiste à affirmer qu'il convient que le Ruanda remplisse d'abord certaines conditions avant qu'une aide ne lui soit apportée.

Nous souhaitons, précise M. Debock, que la Communauté française demande au Gouvernement fédéral de reprendre, de manière réelle, la coopération avec le Ruanda.

EXPOSE DU MINISTRE

Le Ruanda est un partenaire historique de la Communauté française. De grands efforts de coopération sont depuis longtemps accomplis vis-à-vis de ce pays. Ainsi, six mois avant la dégradation de la situation, une vingtaine de jeunes francophones sont allés dans les camps de réfugiés pour permettre aux enfants ruandais de rattraper le retard qu'ils avaient accumulé au niveau primaire afin de leur permettre d'accéder à des études secondaires. A la suite des événements, des mesures de sécurité furent prises.

Le ministre est intervenu personnellement au niveau de l'ACCT afin que la Francophonie soit attentive à la situation ruandaise. Il considère, en effet, que tout doit être mis en œuvre pour que le bilatéral vienne en appui du multilatéral qui possède davantage de moyens.

Sur base de l'expertise effectuée par l'expert envoyé par la Communauté française, au Ruanda, expertise dont l'objet était de faire état des besoins, le ministre a insisté auprès du Gouvernement fédéral pour qu'il prenne une attitude claire concernant ce pays.

Prochainement, des missions de courte durée pourront se dérouler étant donné que le pouvoir fédéral a admis que l'on reprenne ce type de coopération avec le Rwanda.

Nous devons soutenir le Gouvernement de Kigali, précise M. Lebrun, en étant vigilant quant à l'Etat de droit, le multipartisme, la perspective d'élections dans un délai raisonnable.

Concernant l'enseignement, il convient de ne pas se substituer aux enseignants rwandais mais bien de former des formateurs. La coopération en cette matière doit se faire en ces termes afin d'obtenir un effet multiplicateur.

Quant à l'enseignement supérieur, le ministre se dit prêt à examiner le problème des bourses de courte durée, de formation accélérée, sans quoi l'on aboutit à former une élite rwandaise qui ne retourne pas au pays d'origine. Il s'agit donc de cibler l'efficacité dans l'octroi des bourses.

Soulignant l'aspect culturel de la coopération, le ministre est d'avis que le musée culturel à peine ouvert, de Butare, mériterait que l'on s'y attache. Il conviendrait que ce musée puisse recevoir une aide bilatérale de la Communauté française et une aide de l'ACCT dans le cadre de son programme de réhabilitation des musées du sud. Le ministre s'engage à introduire une telle demande auprès de l'ACCT.

A propos de la radiodiffusion, il conviendrait de recréer, avec des organismes internationaux et avec des ONG, un tissu de communication au niveau du Rwanda.

Mais il est essentiel, si l'on veut créer un Etat de droit d'examiner par ailleurs la vie associative qui s'adresse en particulier à la jeunesse.

Le problème des réfugiés est en soi fort inquiétant. En effet, si ceux-ci se stabilisent à l'étranger et si on n'a pas d'actions pour accélérer leur rapatriement au Rwanda, un nouveau massacre se prépare. C'est pourquoi le retour des réfugiés est une des principales préoccupations.

DISCUSSION GENERALE

Le rapporteur pose les questions suivantes :

a) dans la mesure où les contribuables belges ont consenti à certains efforts dans la création du musée de Butare, que fait le ministre du Gouvernement de la Communauté française pour la sauvegarde de ce patrimoine culturel ? Le Gouvernement fédéral peut-il encore intervenir en la matière ? Quant au niveau de la Francophonie, la perspective d'aide est-elle réelle ?

b) régulièrement les médias font allusion à la possibilité de la présence d'auteurs du géno-

cide rwandais, dans notre pays. Il est exclu que les auteurs de tels massacres puissent bénéficier de bourse d'étude. A l'heure actuelle, y a-t-il des ressortissants rwandais qui bénéficient de telles bourses ?

M. Dallons demande si, dans les domaines concrets exprimés dans le rapport 1994, de M. Deprez, le Gouvernement de la Communauté française a l'intention d'agir. Peut-on, par ailleurs, quantifier la coopération existante entre la Communauté française et le Rwanda ?

Mme Mayence et M. Beaufays interviennent également dans la discussion en donnant leur point de vue sur la situation actuelle et sur la nécessité de promouvoir la coopération indispensable avec les autorités gouvernementales.

Le musée de Butare est un musée exceptionnel dans lequel la Belgique a beaucoup investi, répond le ministre. M. Deprez, expert de la Communauté française, n'a pu jusqu'à présent, pour raison de sécurité, se rendre à Butare. Nous ne sommes donc pas à ce jour, en mesure de donner l'état de ce musée. Mais d'ores et déjà, il faut souligner que les priorités d'actions seront établies par le Gouvernement du Rwanda.

Concernant les bourses, aucune nouvelle bourse n'a été accordée. Si de telles demandes sont introduites, le Gouvernement de la Communauté française sera particulièrement attentif pour éviter tout dérapage. Le ministre prendra par ailleurs contact avec les universités pour qu'elles soient également attentives à cet égard.

Quant à la quantification de la coopération, elle s'avère extrêmement difficile puisque l'objectif poursuivi par le Gouvernement de la Communauté française est de jouer le rôle d'impulsion, de courroie de transmission, d'initiateur à la réflexion.

M. Dehaybe informe les commissaires de ce qu'un groupe de travail, cabinet des Relations internationales et cabinet de l'Enseignement supérieur, est d'ores et déjà constitué afin de réfléchir au contenu d'une éventuelle coopération. Par ailleurs, sur base du rapport de M. Deprez, des contacts ont été pris avec le ministre rwandais de l'Education.

Le commissaire général au Commissariat général aux relations internationales souligne le fait que la Communauté française de Belgique a pris l'initiative de la coordination et qu'à ce stade, un rôle politique lui a été reconnu pour ce qui concerne l'enseignement primaire et secondaire.

Des formateurs de courte durée devraient, très prochainement, se rendre au Rwanda, pour remettre concrètement en route la coopération avec ce pays.

Au stade actuel, qui est celui de la réflexion, des experts devraient travailler dans les secteurs suivants :

— la réécriture de manuels scolaires;

— la problématique de l'enseignement du français dans l'enseignement primaire (le français sera dorénavant enseigné dès la première primaire);

— l'organisation matérielle et administrative d'un ministère.

M. Dehaybe signale que des représentants du ministère de la Justice participent au travail de réflexion afin qu'ils aient connaissance des actions francophones en matière de coopération juridique à savoir :

a) le soutien dans le domaine des droits de l'Homme;

b) des séminaires de formation pour les magistrats (du Ruanda, du Burundi et peut-être du Zaïre);

c) la reconstitution d'un fonds documentaire et juridique au ministère de la Justice ou à la Faculté de droit de Kigali.

VOTES

A la suite de ce large débat, la proposition de résolution, après modifications élaborées par consensus et en accord avec le ministre, est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Elle est cosignée par un représentant de chacun des groupes politiques reconnus : Mme J. Mayence, MM. P. Beaufays, Ph. Dallons.

La commission fait confiance au président et au rapporteur pour la rédaction du rapport.

Le Rapporteur,

Y. YLIEFF.

La Présidente,

A.-M. LIZIN.

TEXTE ADOPTE PAR LA COMMISSION

Le Conseil de la Communauté française,

considérant la gravité du génocide intervenu
* au Ruanda,

considérant l'énorme difficulté du retour des
réfugiés au Ruanda,

considérant le risque d'un drame profond et
durable pour l'Afrique centrale,

demande au Gouvernement de la Commu-
nauté française:

— de soutenir le Gouvernement du Ruanda
dans la perspective du respect de l'Etat de droit
et des droits de l'Homme;

— de réaffirmer sa condamnation du génoc-
cide et de continuer à encourager la réconcilia-
tion;

— d'accorder une priorité absolue au
Ruanda, en matière de politique étrangère et,
par conséquent d'augmenter sensiblement son
aide à ce pays, en 1995, pour lui permettre de
développer sa capacité de remise en route de
l'enseignement, de la formation et en particulier
de l'éducation à la santé.